

# VILLERS-FRANQUEUX

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du Mercredi 16 janvier 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 16 janvier à 20H30.

*Le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à VILLERS-FRANQUEUX sous la présidence de Monsieur MALTOT Éric, Maire de Villers-Franqueux.*

Date de convocation :  
09/01/2019

Nombre de :  
conseillers en

- exercice : 09  
- de présents : 07  
- de votants : 08

#### **Etaient présents :**

Messieurs MALTOT Éric - LOTZER Gérard - ROSTEIN David -  
HERCHUELZ Sylvain - OUDIN Johann et Mesdames LE DROGO  
Madeleine - FOURQUIN Corinne.

**Absente excusée :** Mme PECHINE Chantal qui a donné pouvoir à Mme  
LE DROGO Madeleine

**Absent :** M. PALLOTEAU Christophe

Mme FOURQUIN Corinne a été élue secrétaire de séance

#### **Ordre du jour :**

- Approbation du compte rendu du 12 décembre 2018
- Acceptation Fonds de soutien CU-GR
- Marché de travaux salle associative - mairie : choix des entreprises lot 6 et 7.
- Questions diverses

### **I - Approbation du compte rendu de conseil municipal du 12 décembre 2018**

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité

### **II - Acceptation Fonds de soutien de la CU-Grand Reims**

Lors du conseil communautaire de la CU-GR du 17 décembre 2018, l'autorisation a été accordée à Madame la Présidente de signer les conventions d'attributions de fonds de concours aux communes ayant déposé un dossier de demande au titre du fonds de soutien aux investissements communaux. Notre commune s'est vu attribuer une subvention de 20 000 € et la CU-GR nous demande d'accepter cette subvention par un vote du conseil municipal.

#### **Délibération n°1/2018**

Vu la délibération n° CC-2018-86 du Conseil communautaire du 28 juin 2018 créant le fonds de soutien aux investissements communaux ;

Vu la délibération n° CC-2018-292 du Conseil communautaire du 17 décembre 2018 décidant l'attribution d'un fonds de concours à la commune de VILLERS-FRANQUEUX

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

Décide d'accepter ce fonds de soutien

Et d'autoriser Monsieur le Maire ou le 1<sup>er</sup> Adjoint à signer la convention d'attribution de ce fonds de soutien et toutes les pièces relatives à ce dossier.

### III - Marché de travaux - Aménagement d'une salle associative dans les locaux de l'ancienne école maternelle et travaux mairie.

Monsieur le maire fait le point sur ce dossier.

Lors de la Délibération n° 23/2018 du conseil municipal du 12 décembre 2018, les lots n°06 : Carrelages - Faïences et n°07 : Plomberie - Sanitaires avaient été déclarés infructueux. Un appel d'offres a été relancé le 06/12/2018, et l'ouverture des plis a eu lieu le 07 janvier 2019 par la commission d'appel d'offres.

#### **Délibération n° 2/2019/ CHOIX DES ENTREPRISES**

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 07 janvier suite à la deuxième consultation du 04 janvier 2019 pour lots infructueux,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à l'unanimité,

De retenir les sociétés suivantes pour le programme d'Aménagement d'une salle associative dans les locaux de l'ancienne école maternelle et travaux mairie.

Lot n°06 : Carrelages -Faïences:

Entreprise RONZAT Associés pour un montant de 7 671.08 € HT

Lot n°07 : Plomberie -Sanitaires :

Entreprise HABITAT CONFORT pour un montant de 9 538.00 € HT

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire ou le 1<sup>er</sup> Adjoint à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Suite au refus par la commission de sécurité incendie (SDIS) du permis de construire, un second permis a été déposé le 14 janvier 2019,

### IV- Questions diverses :

#### • **Point sur le R.A.M.**

Les travaux pour l'installation du Relais d'Assistants Maternels ont démarré le 07 janvier 2019. L'entreprise Debrouwer a effectué les travaux d'assainissement et d'eau potable en 1 semaine, la pose du carrelage et la mise en conformité électrique ainsi que les nouveaux branchements sont en cours, le peintre devrait commencer début février. En ce qui concerne la création du bureau, les cloisons, plafond et mobilier sont commandés avec un délai de 3 à 4 semaines pour livraison. Il restera le matériel informatique et pédagogique à acheter, ainsi que quelques étagères pour un démarrage du R.A.M. en mai ou juin 2019.

Une réunion avec la CAF est prévue début février pour savoir quand mettre en service le RAM. Le recrutement d'une personne à mi-temps est en cours, une animatrice à mi-temps est déjà en place dans le R.A.M. positionné dans la commune de Saint Brice et pourrait être intéressée par ce second mi-temps.

#### • **Point sur le P.L.U.**

Une personne du Cabinet d'études **Atelier des Territoires** de Metz va revenir vers le conseil municipal avec une proposition de PADD (*Projet d'aménagement et de développement durable*).

- **Point sur l'entretien de la commune**

En 2018, 28 peupliers avaient été abattus et vendus pour environ 1 600 €, une quarantaine vont être replantés par la société PRILLEUX début février 2019.

A l'entrée de la rue des Chevreux, les hortensias ont été arrachés, des arbustes à fleuraison sont prévus en remplacement.

- **Travaux de voirie rue de Pouillon**

Une demande de travaux avait été faite auprès de la CU-GR en 2018 pour une réfection complète de la rue de Pouillon. Le service voirie de la CU-GR nous informe que les travaux sont prévus dans leur planning pour la fin de l'année 2019. C'est une très bonne nouvelle, il va falloir réfléchir rapidement à l'aménagement du stationnement dans cette partie de la place.

- **Vitraux de l'église**

Bruno PIGEON, maître verrier à Reims, a contacté la mairie pour un mécénat privé afin de créer des vitraux dans l'église de notre commune. Il est déjà intervenu sur plusieurs communes (Chenay, Berméricourt ...) et termine son mécénat sur la commune de Trois-Puits, il recherche des églises non classées au patrimoine pour des raisons de contraintes administratives. Le coût des vitraux serait directement réglé par le mécène au maître verrier. Le conseil n'est pas contre, mais demande s'il ne faudrait pas prévoir une protection contre le vandalisme, un devis va être demandé pour une protection par verre feuilleté des fenêtres concernées,

**L'ordre du jour étant épuisé**, la séance est levée à 21h30.